

Objectif de la Commission Pédagogique

La Commission Pédagogique de la Faculté de Psychologie de Strasbourg est composée, outre de son (sa) président(e), de tous les responsables de semestre de la Licence, et de tous les responsables de diplômes (Licence et Master), soit au total une dizaine de personnes. Elle se réunit environ 4 fois par an, entre le 1er avril et le 5 septembre.

Elle a pour vocation de statuer sur les équivalences auxquelles les candidats peuvent prétendre pour intégrer le cursus de Psychologie en cours de route (à partir de la Licence 2 jusqu'au Master) en fonction de leur cursus propre. Elle statue également sur l'adéquation des candidatures pour l'entrée en L1 des étudiants étrangers hors UE passés par Campus France.

Dans la mesure où les études de psychologie mènent au titre de Psychologue qui est un titre protégé, les équivalences accordées restent parcimonieuses. Chaque dossier est pour autant examiné avec soin par le responsable de la formation requise (année de Licence ou parcours de Master) et examiné ensuite par l'ensemble de la Commission.

Les admissions directes en Master sont rares et ne sont octroyées que si l'étudiant est titulaire d'une Licence de psychologie française ou dont il est sûr que le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche la reconnaîtra ultérieurement comme équivalente. Dans tous les autres cas, et si le dossier le justifie, une entrée en Licence 3 est éventuellement proposée.